

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
CANTON DE DESVRES
MAIRIE D'HERVELINGHEN

Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 22 mars 2022 à 19h

Le vingt deux mars deux mille vingt deux, le Conseil Municipal de la Commune d'Hervelinghen s'est réuni à 19 heures après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pierre Ammeux, Maire en exercice. La réunion se tient dans la salle de classe afin de respecter les règles de distanciation sociales.

- **Approbation du huis clos** en raison de la crise sanitaire covid : à l'unanimité
- **Approbation du Procès-verbal de la réunion de CM du 18 janvier 2022**
- **Désignation du secrétaire de séance** : Il est procédé conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Mme Sergent Sandrine ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été élue pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée

Etaient présents : Pierre Ammeux, Thibault Doutriaux-Poulet, Frédéric Dutertre, Sandrine Sergent, Laurent Darré, Raphaël Crépin, Brigitte Honvault, Stéphanie Comte, Hubert Delplanque

Absent excusé: Hélène Gras, qui donne procuration à Pierre Ammeux.

Absent : Dominique Rigaux

Le Maire constate que le corum est atteint et ouvre la séance .

QUESTION N° 1 : Délibération sur la mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre du projet de mise en sécurité de la rue Principale

Monsieur Le Maire rappelle que cette démarche est obligatoire.

Cette mission de maîtrise d'œuvre proposée par V2R comprend les démarches liées aux appels d'offre, au suivi des travaux, au respect de la réglementation

Cette mission est évaluée, selon un montant des travaux de 120 000 € HT , à 10080 € TTC

Pour ce projet de mise en sécurité, deux subventions ont été instruites :

- OSMOC à hauteur de 40 %
- DETR à hauteur de 20 %

Le retour d'accord de ces subventions devrait être connu d'ici trois semaines.

La mission de maîtrise d'œuvre sera lancée à ce moment-là.

Démarrage des travaux en mai 2022 ou en septembre 2022. Aucun chantier ne doit se dérouler durant la période estivale.

Après délibération, les membres du Conseil municipal présents et représentée sont unanimement d'accord avec cette proposition.

QUESTION N° 2 : Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent).

En 2021 : 12 060€ était prévu au chapitre 20

26 510€ était prévu au chapitre 21

Soit au total : 38 570€

Les dépenses concernées représentent 4 860€ (facture V2R) soit moins du quart du plafond (9 642.50€).

Après délibération, les membres du Conseil municipal présents et représentée sont unanimement d'accord avec cette proposition.

QUESTION N° 3 : Délibération sur les subventions accordées aux associations.

Monsieur Le Maire présente le tableau des associations qui pourrait recevoir une subvention communale pour 2022.

Elle reflète les mêmes accords que l'année précédente avec cependant 3 modifications.

- Une baisse de 200 € pour l'Association des Amis de l'Ecole de Saint-Inglevert pour qui l'augmentation était liée à la crise sanitaire.
- Deux nouvelles propositions :

A2VIE62 qui est une association qui se crée sur le territoire ayant pour but d'améliorer l'état de santé de la population en favorisant l'activité physique et sportive de chacun, au quotidien, avec ou sans pathologie, à tous les moments de la vie.

Cette association demande cette année une subvention dans l'attente de son retour d'agrément et de financement de Maison sport et santé.

Leur démarche s'inscrit dans la stratégie Nationale sport-santé 2019-2024 du gouvernement dans le programme « 500 maisons sport et santé ». La demande de subvention est faite à toutes les communes de la CCT2C à raison d'un euro par habitant.

Proposition de Monsieur le Maire : 230 €.

Aide à la population Ukrainienne :

Le conseil communautaire de la CCT2C a validé une aide à raison de 0,50 € par habitant. M le Maire propose une démarche identique, soit 0,50 € par habitant ce qui représente pour Havelinghen 115 €.

Après débat et suite à la proposition de Thibault Doutriaux-Poulet de monter à 1 € par habitant. Le Conseil Municipal décide de doubler la subvention et propose 230 €.

Après débats le tableau des subventions pour les associations pour 2022 est le suivant :

| | |
|------------------------------------------------------|------|
| - ACTISHOP Ferques | 30€ |
| - Association des Amis de l'Ecole de Saint-Inglevert | 500€ |
| - Arts et Partage Notre Dame des Flots | 30€ |
| - Hockey Club des 2 Caps | 40€ |
| - OCCE 62 Ecole Primaire | 250€ |
| - Resto du Cœur Côte d'Opale | 50€ |
| - Amicale des Sapeurs Pompiers de Marquise | 60€ |
| - USEP Saint-Inglevert | 250€ |
| - Comité local ACPG CATM | 80€ |
| - A2VIE62 Maison sport et santé | 230€ |
| - Aide à la population Ukrainienne | 230€ |

Après délibération, les membres du Conseil municipal présents et représentée sont unanimement d'accord avec cette proposition.

QUESTION N° 4 : Délibération sur les taux d'imposition 2022.

Taxe foncière bâti : 33.20% (non modifiable)

Taxe foncière non bâti : 24.23% à délibérer

CFE : 22.34% à délibérer

M le Maire propose de maintenir les taux en vigueur.

Après délibération, les membres du Conseil municipal présents et représentée sont unanimement d'accord avec cette proposition.

QUESTION N° 5 : Présentation des projets d'investissement pour 2022.

Dépenses :

| | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| - Élargissement du fossé des Jardins de Mil Ans Et pose d'une tête d'aqueduc | 1 956.00€ TTC |
| - Re profilage et comblement des accotements route de Ramsault. Craie disponible sur la commune | 12 420.00€ TTC |
| - Étude réalisée par la compagnie des Tiers Lieux Création Mairie et Tiers Lieux | 7 200.00€ TTC |
| - Étude V2R projet de Sécurité Routière | 4 860.00€ TTC |
| - Projet Sécurité Routière | 143 970.60€ TTC |
| - Mission de maîtrise d'œuvre, projet de Sécurité Routière | 10 080.00€ TTC |

Recettes :

| | |
|--------------------------------------------------------------------|------------|
| - Subvention DETR projet Sécurité Routière (134045€ x 20%) | 26 809.00€ |
| - Subvention OSMOC projet Sécurité Routière (139902€ x 40%) | 55 961.00€ |
| - Prêt bancaire projet Sécurité Routière | 50 000.00€ |
| - Subvention FARDA sur travaux Route de Ramsault (10350€ x 40%) | 4 140.00€ |

Des compléments d'informations sont fournis par M le Maire.

Après quelques échanges ces projets d'investissements seront intégré dans le budget primitif 2022

QUESTION N° 6 : Délibération sur les travaux envisagés Route de Ramsault.

Sur 700 m re profilage et comblement des accotements avec la craie disponible sur la commune. Devis SARL David POURRE pour un montant de 12 420.00€ TTC.

Monsieur le Maire explique récupérer la matière première sur le chantier de M et Mme Denysenko. Dans un esprit d'équité, Frédéric Dutertre propose que la mairie se rapproche également de M Cadet qui dispose d'un stock de craie.

Monsieur le Maire va adresser un courrier à M Cadet afin d'officialiser la demande.

Après délibération, les membres du Conseil municipal présents et représentée sont unanimement d'accord avec cette proposition.

QUESTION N° 7 : Délibération donnant pouvoir à Monsieur le Maire de déposer un dossier de subvention auprès du Département dans le cadre du FARDA.

Après délibération, les membres du Conseil municipal présents et représentée sont unanimement d'accord avec cette proposition.

QUESTIONS DIVERSES :

-Projet Mairie et tiers lieux :

Stéphanie Comte rappelle qu'il y a eu 2 ateliers concernant la création du tiers lieux avec 25 participants au premier et 18 au second.

Afin de faire vivre ce lieu avant sa réalisation les habitants réfléchissent à des activités. Peut-être une fête des voisins en collaboration avec CAP'ANIM.

Il s'agira également de parler de la gouvernance de ce lieu, d'établir ses règles de fonctionnement. Une troisième réunion est à venir. Nous comptons sur les familles avec enfant pour participer à la prochaine réunion. Sandrine Sergent en collaboration avec l'animatrice, Charlotte Filbien, travaillent à la préparation de cette troisième réunion.

- Projet d'aménagement du terrain communal :

Pour ce projet, un cahier des charges a été élaboré par Stéphanie Comte, Sandrine Sergent, Frédéric Dutertre et Pierre Ammeux et transmis au CAUE. Ces derniers conseillent de nous rapprocher de paysagistes concepteurs pour construire ce projet.

- Aide au peuple Ukrainien :

Thibault Doutriaux-Poulet a publié sur la page facebook de la mairie un lien avec le site de la Sous-préfecture pour les personnes souhaitant proposer un logement aux familles ukrainiennes.

La mairie peut également servir de relais pour gérer les places disponibles.

- Achat mutualisé du bois de chauffage :

Thibault Doutriaux-Poulet propose un achat mutualisé de bois de chauffage. Raphaël Crépin dit que la démarche est intéressante mais que juridiquement ça ne peut être porté par la mairie. Il est proposé également de mutualiser l'achat de pellets.

Pour tous la démarche est intéressante et cette proposition sera poursuivie.

- Limitation de la chasse sur la commune.

Thibault Doutriaux-Poulet propose de limiter la chasse sur la commune suite au dernier accident mortel survenu dans le Cantal. Chacun a la possibilité d'exposer ses arguments. Le débat se conclut sur le fait que la chasse est déjà très réglementée et qu'il n'est pas opportun de contraindre encore plus les chasseurs.

Monsieur Le Maire propose une prochaine réunion de conseil pour le vote du budget primitif le jeudi 7 avril à 19 heures.

Fin de la séance et clôture à 21 heures 10 minutes.

Fait à Havelinghen le 23 mars 2022

Pierre Ammeux
Maire d'Havelinghen

